

Envoyé en préfecture le 20/11/2025

Reçu en préfecture le 20/11/2025

Publié le 20/11/2025

ID : 039-243900420-20251117-132\_2025-DE



Extrait du registre des délibérations  
du bureau de la communauté de communes du Val d'Amour

République française  
Département du Jura

## Séance du 17 novembre 2025

### Date de convocation

07 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, lundi 17 novembre à 18h30 le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Cramans au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

### Objet

**Décision modificative n°2 budget 04000 - Exercice 2025  
N°132/2025**

### Présents

#### Nombre de membres

40

#### Présents

34

#### Représentés

1

#### Excusés

4

#### Votants

35

**Mesdames** Desarbres, Paillot, Sermier, Masuyer, Valot, Giancatarino, Hählen, Alixant, Pate, Junod.

**Messieurs** Degay, Brochet, Timal, Poulin, Pichon, Poctier, Truchot, Rougeaux, Chevanne, Baton, Koehren, Magdelaine, Rochet, Fraichard, Bouton, Théry, Della Santa, Vuillet, Brugnot, Schouwey, Bigueur, Besia, Mairot, Joffre.

**Excusés** Mmes Faivre, Falcinella-Gillard, MM. Ramaux, Chalumeau (procuration à Mme Hählen).

**Absents** MM. Dejeux, Coutrot.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le vote du budget primitif en date du 3 avril 2025,

Considérant les évolutions des besoins au cours de l'exercice budgétaire 2025,

Le Président propose au Conseil communautaire les modifications budgétaires suivantes :

Cette décision modificative porte uniquement sur le budget communautaire.

BUDGET COMMUNAUTAIRE					
Section	Ecritures	CHAPITRE	Compte	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	1	66	66111	10 000,00 €	
Fonctionnement	1	65	65888	- 10 000,00 €	
Total Fonctionnement				- €	- €
Investissement	1	16	1641	15 000,00 €	
Investissement	1	23	2313	- 15 000,00 €	
Total Investissement				- €	- €

La Communauté de communes a souscrit en début d'année un prêt de 600 000€ auprès de l'AFL pour le financement d'une partie des dépenses d'investissement de la ZAE et du bâtiment France Services.

Le besoin de trésorerie constaté à la fin du 1<sup>er</sup> semestre nous a contraint à mobiliser les fonds plus tôt dans l'année.

Aussi, nous devons honorer les échéances en intérêt et capital de la fin d'année, et le budget n'était pas prévu.

Il est donc nécessaire de procéder aux écritures suivantes, à savoir :

- Inscription du budget pour le paiement du capital des échéances à hauteur de 15 000€,
- Diminution du budget au 2313 (budget relatif à des dépenses imprévues de travaux) à due concurrence,
- Inscription du budget pour le paiement des intérêts des échéances à hauteur de 10 000€,
- Diminution du budget au 65888 (budget relatif à des dépenses imprévues de charges de gestion) à due concurrence.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les inscriptions et l'équilibre de la présente décision modificative du budget communautaire.

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

**Etienne Rougeaux**  
Le Président



**Jean-Marie Truchot**  
Secrétaire de séance

